

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Oyem : un Burkinabé en prison pour le viol des deux filles aînées de sa concubine

Alexis NDONG SIMA
Oyem/Gabon

MOUSSA Danogo, un Burkinabé de 38 ans, a été écroué à la maison d'arrêt d'Oyem la semaine dernière. Et pour cause. Il aurait abusé sexuellement de A. N., 15 ans, et C. M. M., 18 ans, les deux filles de sa concubine. Selon une source proche du dossier, Moussa Danogo serait entré illégalement au Gabon, en 2008, en s'installant au regroupement de village d'Assok-Medzeng avec la qualité d'agriculteur. Il s'est aussitôt mis en couple avec dame Ada, qui avait déjà deux filles. Trois autres enfants sont nés de leur union. Sauf que derrière la face d'ange du Ouest-africain, se cachait un véritable monstre. En effet, par une nuit, l'homme se serait soudainement introduit dans la chambre de A. N., la fille cadette de sa compagne pour abuser

d'elle. Réveillée par les alertes de l'enfant, c'est dans son plus simple appareil que la mère aurait surpris son compagnon. Folle de rage, la dame décide, le lendemain matin, d'aller porter plainte à la brigade de gendarmerie d'Assok-Medzeng. Mais les voisins l'en empêchent, au prétexte qu'ils ont des enfants ensemble. Tout est alors rentré dans l'ordre et le Burkinabé dont l'activité n'était plus rentable a rallié Oyem avec sa famille, où il exerçait dorénavant comme gardien dans une résidence appartenant à un particulier au quartier Ondo et Fils. Mais alors qu'on le croit débarrassé de ses vieux démons, le prédateur sexuel serait de nouveau passé à l'acte, dans la nuit du 2 au 3 juillet 2023. Alors que sa compagne est internée à l'hôpital, car étant à terme d'une grossesse de ses œuvres, Moussa Danogo aurait abusé sexuellement de la fille aînée de

cette dernière. C. M. M., qui a 18 ans au moment des faits, était enceinte de deux mois. En dépit des supplications de sa belle-fille, le prédateur sexuel n'aurait rien voulu entendre.

Excédée par les agissements de son compagnon, la mère des deux victimes a donc saisi la justice. Les éléments de la Direction générale des recherches (DGR), commis à la tâche, ont aussitôt neutralisé le mis en cause, qu'ils ont déféré devant le parquet d'Oyem. Au sortir de sa confrontation chez le magistrat instructeur, il a été incarcéré au Peloton pour viol.



Moussa Danogo, le Burkinabé qui a violé les deux filles de sa compagne.

Mitzic : trois membres d'un gang très actif écroués au Peloton

Alexis NDONG SIMA
Oyem /Gabon

DELVICHE Mba Ondo alias La Cicatrice, Mintoule Mve alias Djinero, Minko Edough alias Chatalo, trois individus très dangereux et membres d'un gang très actif, qui donnaient des sueurs froides aux habitants de Mitzic et ses environs, viennent d'être écroués à la prison d'Oyem. Les malfaiteurs auraient à leur actif plusieurs vols et braquages avec violence.

Une source proche du dossier indique d'emblée que le trio était activement recherché par la justice. Et que c'est l'attaque menée contre deux ressortissants tchadiens qui a favorisé leur arrestation. En effet, dans la nuit du 29 au 30 juin, vers 22 heures, après avoir fermé leur boutique au quartier Ekok-Eté, Ouseni et son cadet, de nationalité tchadienne donc, vont vider leur poubelle à la décharge sise à côté du centre-ville. Sur le chemin du retour, ils croisent trois individus munis de couteaux, qui leur exigent de leur remettre tout ce qu'ils ont sur eux, s'ils tiennent



Les trois braqueurs avant leur départ pour le parquet d'Oyem.

à leur vie.

Devant le refus manifeste des victimes de s'exécuter, les bandits, qui venaient de consommer du cannabis, bondissent sur les deux frères. Dans l'empoignade qui s'ensuit, le petit frère d'Ouseni réussit à prendre la fuite pour chercher de l'aide. Le commerçant à la merci des braqueurs reçoit alors des coups de couteau à la tête, au dos, au ventre et aux épaules. Ils lui arrachent aussi son téléphone portable et la somme de 24 000 francs, avant de s'enfuir.

Baignant dans une mare de sang et incapable de crier au secours, le Tchadien n'a eu la vie sauve que

grâce à deux passants qui l'ont transporté dans une structure médicale. Il s'en est sorti avec 31 points de suture et une incapacité temporaire de travail (ITT) de 18 jours.

Aussitôt informés, les gendarmes de la brigade de Mitzic-centre se sont lancés aux trousses des bandits, qu'ils ont neutralisés dans leur planque au quartier Ekok-Eté. Leur arrestation a fait rapidement le tour de la ville. A côté de la procédure du commerçant burkinabé, neuf autres victimes ont porté plainte contre le trio, qui est poursuivi par le parquet d'Oyem pour vol qualifié.

Le clin d'œil de *lybek*

